

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Pissos (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. DELUGA François, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de Mme . **TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GILLE Hervé** et **M. GLEYZE Jean-Luc, M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme BEAUMONT Patricia, M. VAYSSE Ludovic**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée, M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille, M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoir de **M. Alain BACHE, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, Mme MESPLES Olga, M. MONNIER Philippe, M. PAIN Cédric** portant pouvoir de **Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **Mme Nathalie LE YONDRE, Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent, Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. PAIN Cédric, M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir **Mme Sophie PIQUEMAL, M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme Sophie PIQUEMAL, M. SORE Serge** ayant donné pouvoir à **M. Philippe SARTRE, Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**

Absents : **M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	78
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON
Programme annuel d'investissement

La MNBA assure l'accueil de groupes adultes et scolaires pour les sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel et partager la connaissance des milieux et des richesses du Bassin d'Arcachon.

Pour remplir ses missions, la MNBA dispose d'un équipement ouvert au public depuis 1995 comprenant notamment des hébergements pour groupe labellisé « Gîte de France ». Les trois

modules d'hébergement exigent des travaux de reprise de la toiture terrasse qui présente des défauts d'étanchéité.

Le module le plus endommagé a fait d'ores et déjà l'objet de travaux en 2022 ; il sera nécessaire de programmer sur les 2 prochaines années des travaux sur les 2 modules restants

Je vous propose, en 2023, d'engager les travaux d'étanchéité du bâtiment « canard »

Le coût des travaux est estimé 40 000 € HT, soit un montant largement supérieur à l'évaluation initiale établie sur la base des travaux 2022, à périmètre équivalent (22 500 € HT).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

Nature des financements	Montant
Région (22.5 %)	9 000
Département 33 (22.5 %)	9 000
Parc (55%)	22 000
TOTAL	40 000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce projet et le plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte et documents afférents

Les crédits correspondants sont inscrits en DM1 présentée au Comité Syndical

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte